



BMF et BEF en apprentissage 2019/2020

CFA des Métiers du Football

Le CFA des Métiers du Football

L'Institut de Formation du Football (IFF), organisme de formation de la Fédération Française de Football, est depuis le mois de mars 2019 le Centre de Formation des Apprentis (CFA) des Métiers du Football !



Dès la saison 2019-2020, 6 Ligues-IR2F deviendront Unité de Formation par apprentissage et proposeront le Brevet de Moniteur de Football (BMF) et le Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) par la voie de l'apprentissage





Avantages de l'apprentissage

Pour l'alternant :



Obtenir un diplôme



Bénéficier de la gratuité des frais de formation



Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié





Avantages de l'apprentissage

Pour l'employeur :



Former un futur salarié et lui apprendre un métier



Intégrer un jeune à la vie et à la culture de l'entreprise



Bénéficier d'avantages financiers lors du recrutement



Brevet de Moniteur de Football

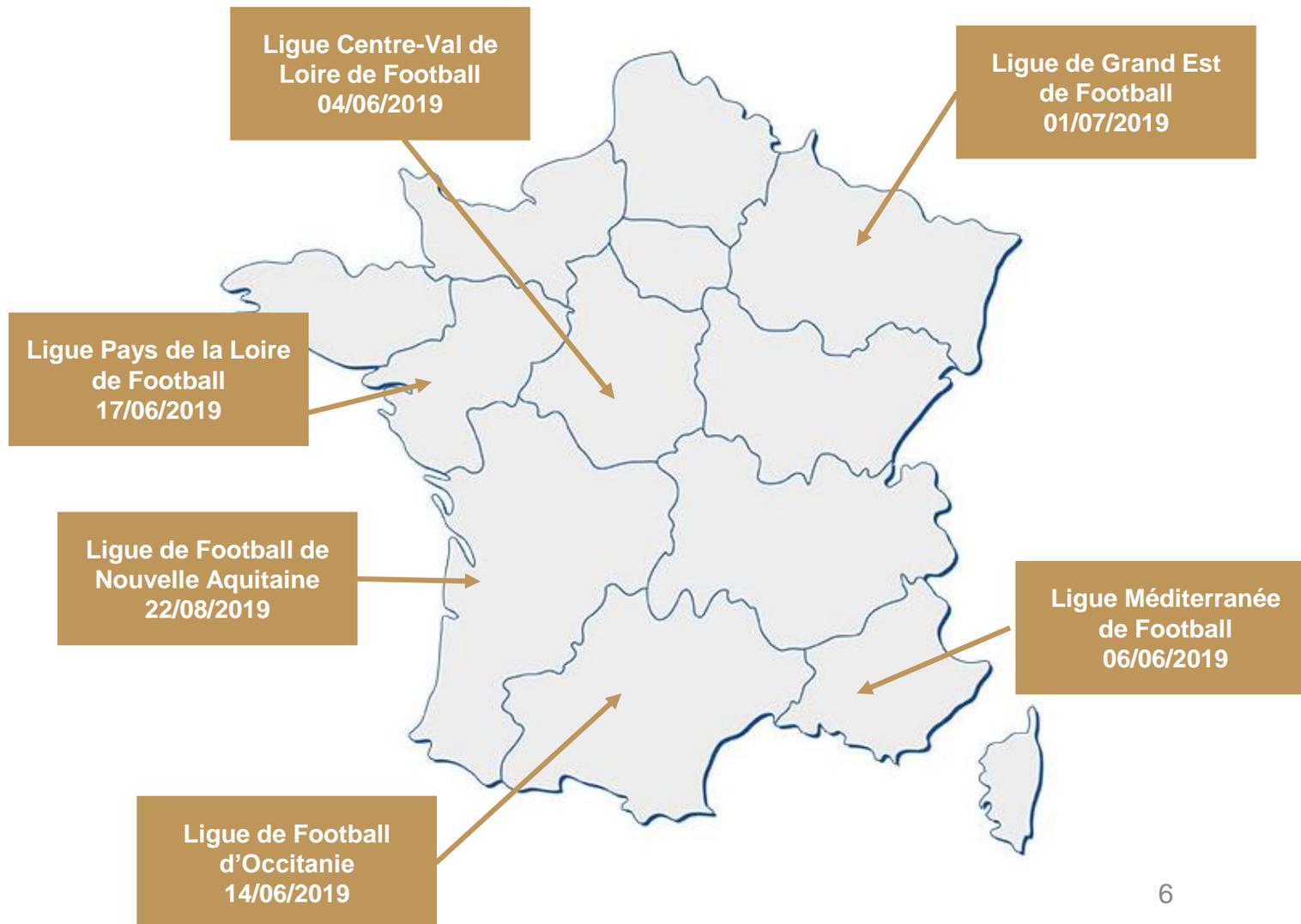
- **Le métier de l'apprenti moniteur :**
 - Contribuer à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés
 - Encadrer les différentes équipes d'un club au niveau départemental
 - Animer et développer le projet club dans les domaines sportif, éducatif et associatif
 - Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure
- **400h de formation au rythme d'une semaine de formation par mois**
- **Formation sur 1 saison**
- **Equivalence avec le diplôme européen : UEFA B**
- **Equivalence avec le BPJEPS Collectifs mention Football : UC1-UC2-UC3-UC4-UC8-UC9**



Brevet de Moniteur de Football

- **Exigences préalables à l'entrée en formation :**
 - Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus
 - Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
 - Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours

Date des tests de sélection



Brevet de Moniteur de Football mention Futsal

- **Le métier de l'apprenti moniteur :**
 - Contribuer à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés
 - Encadrer les différentes équipes d'un club au niveau départemental
 - Animer et développer le projet club dans les domaines sportif, éducatif et associatif
 - Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure
 - Organiser un club de futsal
 - Préparer un groupe aux matchs de futsal de haut niveau
- **400h de présentiel au rythme d'une semaine de formation par mois**
- **Formation sur 1 an**
- **Equivalence avec le diplôme européen UEFA B**
- **Equivalence avec le BPJEPS Sports Collectifs mention Football : UC1-UC2-UC3-UC4-UC8-UC9**



**Titre à Finalité Professionnelle de niveau 4
inscrit au RNCP**



Brevet de Moniteur de Football mention Futsal

- **Exigences préalables à l'entrée en formation :**
 - Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus
 - Être licencié à la Fédération Française de Football dans un club Futsal ou dans un club possédant une section Futsal pour la saison en cours
 - Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours
- **ET :**
 - Avoir joué au moins 50 matchs de niveau D1 Futsal ou R1 Futsal
 - OU
 - Être ou avoir été entraîneur Futsal au moins une saison sportive en R1 futsal
 - OU
 - International A Futsal ou U21 Futsal ayant au minimum 10 sélections
 - OU
 - Avoir joué au moins 100 matchs de football en D1 ou D2 futsal
 - OU
 - Avoir joué au moins 50 matchs en futsal féminin sénior

Date du test de sélection



Brevet d'Entraîneur de Football

Le métier de l'apprenti entraîneur :

- Mettre en œuvre le projet sportif d'un club de niveau régional minimum
- Entraîner et diriger une équipe au minimum de niveau régional
- **400h de présentiel au rythme d'une semaine par mois**
- **Formation sur 1 an**
- **Equivalence avec le diplôme européen : UEFA A**



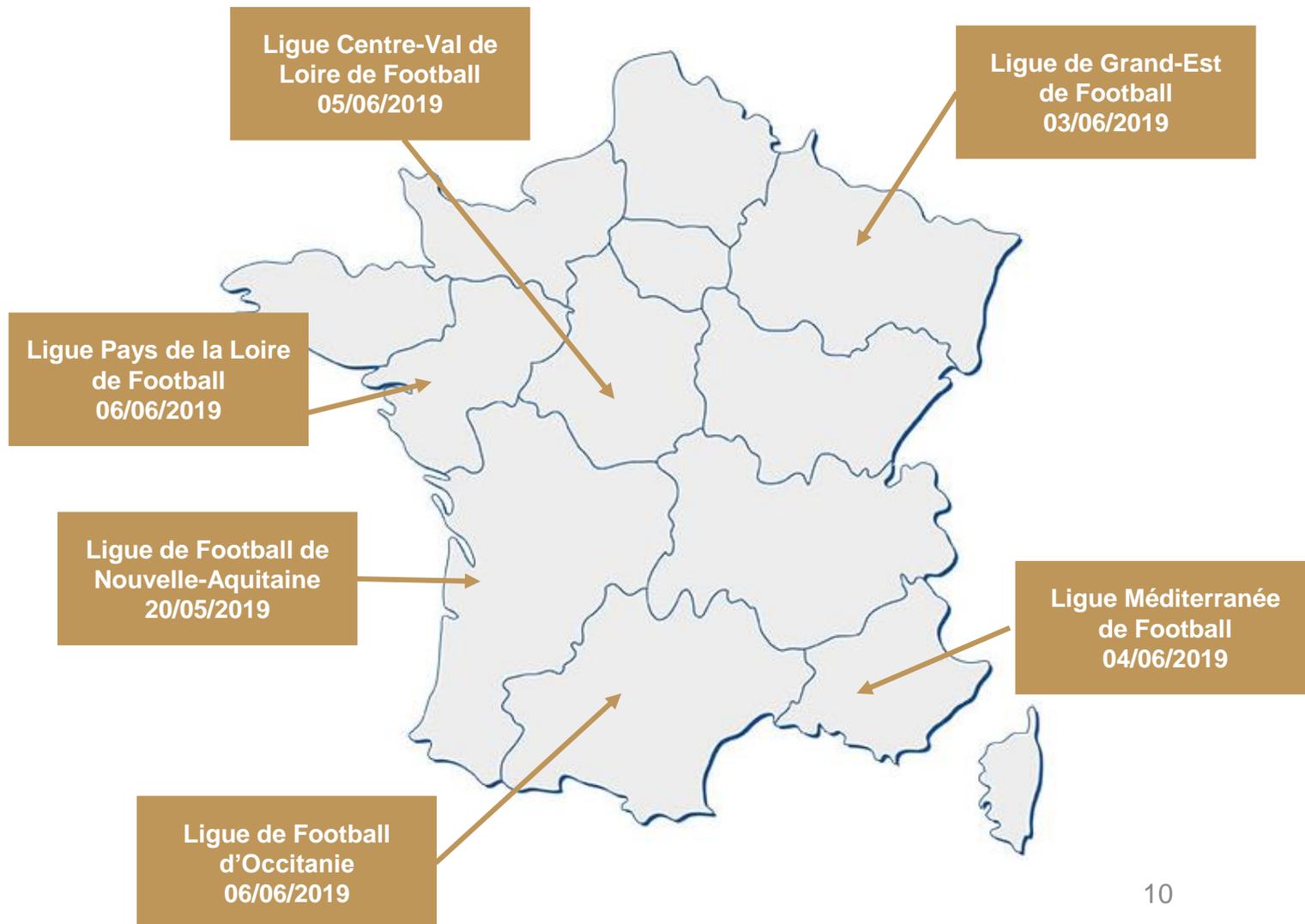
**Titre à Finalité Professionnelle de niveau 5
inscrit au RNCP**



Brevet d'Entraîneur de Football

- **Exigences préalables à l'entrée en formation :**
 - Être âgé de 18 ans à 29 ans révolus
 - Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
 - Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours
 - Être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF
 - Être titulaire du BMF
- Ou
- Être ou avoir été sportif de haut niveau de football
- Ou
- Être ou avoir été joueur/joueuse au niveau national pendant 100 matchs en séniors
- Ou
- Être titulaire du BPJEPS mention Football

Date des tests de sélection



Vous êtes intéressés par l'apprentissage ?

Etape 1

**Inscrivez vous aux tests de sélections BMF/BEF apprentissage de votre Ligue !
En parallèle, vous pouvez prendre contact avec de potentiels employeurs !**

Etape 2

Une fois les tests réussis et si un accord a été trouvé avec un employeur, vous devrez remplir et signer le contrat d'apprentissage que vous transmettra votre IR2F !

Vous êtes un club et vous êtes intéressés par le recrutement d'un apprenti la saison prochaine ?

Vous êtes un candidat à l'apprentissage et vous n'avez pas trouvé d'employeur pour la saison prochaine ?



Contactez votre Ligue IR2F qui vous accompagnera dans vos recherches !

Rémunération des apprentis

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Voici les salaires bruts mensuels minima calculés à partir du SMIC au 1^{er} janvier 2019 :

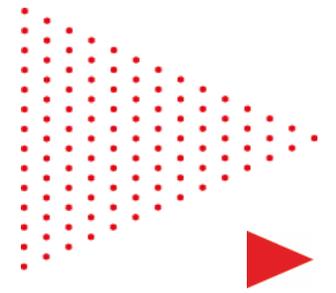
Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	410,73 €	654,12 €	806,2 €	1 522,95 €*
2 ^e année	593,3 €	775,8 €	927,9 €	1 522,95 €*
3 ^e année	836,7 €	1019,2 €	1186,6 €	1 522,95 €*

* Correspond au salaire minimum conventionnel de la Convention Collective Nationale du Sport

Pour accéder au simulateur de calcul de rémunération, rendez-vous sur le site :

www.alternance.emploi.gouv.fr

Aides financières à destination de l'employeur



Aide unique aux employeurs d'apprentis



- 4 125 € maximum pour la première année d'exécution du contrat
- 2 000 € maximum pour la seconde année d'exécution du contrat
- 1 200 € maximum pour la troisième année d'exécution du contrat

L'aide s'adresse aux employeurs de moins de 250 salariés et pour la préparation d'un BMF.

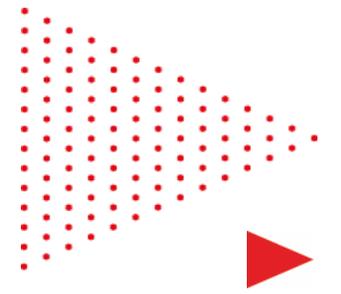
Aide CNDS



Une aide pouvant aller jusqu'à 6 000 € / année peut être accordée aux employeurs par le CNDS en fonction de la région.

Pour cela, rapprochez vous de votre IR2F !

Aides financières à destination de l'employeur et des apprentis



Cette aide est cumulée à votre Compte personnel Formation

Aide au permis



L'aide de 500 € au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B

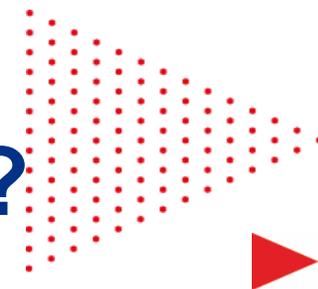
Pour bénéficier de cette aide, rapprochez vous du CFA IFF !

Aide pour le financement des frais annexes à la formation

Les frais annexes à la formation notamment en matière de restauration et d'hébergement peuvent être pris en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO).

Les montants de ces aides seront définis ultérieurement par l'AFDAS (OPCO de la branche Sport). Le CFA des métiers du football vous informera de ces montants dès qu'ils seront publiés.

Employer un apprenti : combien ça coûte ?



Exemple : Un club de moins de 250 salariés recrute un apprenti de 18 ans afin de suivre un BMF sur une saison

Coût salarial pour l'employeur	7 849 € de salaire brut annuel + 3 261 € de cotisations patronales	Soit un coût total de 11 110 €
Aides financières nationales octroyées à l'employeur	3 140 € d'exonération de cotisations sociales + 4 125 € d'aide unique aux employeurs d'apprentis	Soit une aide totale de 7 265 €
COUT NET EMPLOYEUR	3 845 € annuel 320 € par mois	

RAPPEL :
Ces aides
peuvent être
cumulées avec
l'aide du CNDS !

Pour accéder au simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs, rendez vous sur le site :

www.alternance.emploi.gouv.fr

Contacts sur l'organisation de la formation

Xavier LACRAZ, C.T.R. Formation

Mail: xlacraz@lfpl.fff.fr

Tél: 06 23 21 38 17

Aurélie LONGEPE, Responsable Administrative (BEF)

Mail: alongepe@lfpl.fff.fr

Tél: 02 40 80 71 39

Anne-Sophie SCHWARTZ, Assistante Formation (BMF)

Mail: aschwartz@lfpl.fff.fr

Tél: 02 40 80 98 03



**Pour toute question sur le contrat
d'apprenti, l'emploi ou le statut de salarié
apprenti, contactez le CFA des métiers du
football**

**CFA des métiers du football
87, boulevard de Grenelle
75 015 Paris**

**Mail: cfa.iff@fff.fr
Tél: 06.37.46.79.11**



MERCI